

République française  
TARN  
CADALEN - COMMUNE

**Séance du jeudi 23 mai 2024**

Date de la convocation : 14/05/2024

Le jeudi 23 mai 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

---

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>En exercice</b> : 19       | <b>Présents</b> : Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphane POUGET, Ghislaine GUILLERMIER |
| <b>Présents</b> : 15          |   |
| <b>Représentés</b> : 2        |   |
| <b>Absents et excusés</b> : 2 | <b>Représentés</b> : Jean-Michel DOYEN représenté par Monique CORBIERE-FAUVEL, Géraldine NOEL représentée par Sébastien BRAYLÉ  |
| <b>Pour</b> :<br>17           |   |
| <b>Contre</b> : 0             | <b>Excusés</b> :  |
| <b>Abstentions</b> : 0        | <b>Absents</b> : Gérard ASSEMAT, Céline VERGÉ   |
| <b>Secrétaire de séance</b> : | Sandrine CARAMELLI  |

---

**Délibération n°DE\_2024\_30**

**Objet : Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de travaux de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de voirie communale pour les communes adhérentes du groupement**

**Exposé des motifs**

Le Maire explique que dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats étant intéressés, pilotés par le service Achat Commande Publique de l'Agglomération.

Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.

Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la communauté d'agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.

Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.

Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, le Maire de Cadalen propose au conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune de Cadalen à la constitution de ce groupement de commandes, de l'autoriser à signer la convention à intervenir et de désigner

le futur membre de la commission qui sera chargée d'examiner les propositions des futurs prestataires.

Après en avoir délibéré et par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention, le conseil municipal décide

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,

- d'approuver la participation de la commune de Cadalen au groupement pour les marchés suivants :

- Travaux de voirie communautaire sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de voirie communale pour les communes adhérentes du groupement

- d'approuver la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec les communes souhaitant adhérer au dit groupement pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,

- d'autoriser le Maire de Cadalen à signer cette convention,

- d'autoriser le Maire de Cadalen, à signer pour la collectivité les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

- de désigner la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE



Le Maire,  
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire  
Sandrine CARAMELLI

Mis en ligne le : 31/05/2024

A large, dark ink handwritten signature, likely belonging to Sandrine Caramelli, is written over the text 'Le/La secrétaire Sandrine CARAMELLI'.